



Direction des Services Techniques

Conseil municipal du 3 avril 2026 DÉLIBÉRATION

Rapporteure : Madame la Maire

Secrétaire de séance : Madame Geneviève CIMORRA

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ Maire, Présidente,

M. Nicolas MALEIG, M. Sami BOURI, Mme Elodie JIMENEZ, M. Stéphane LARTIGUE, Mme Flora LAPERNE, et M. Patrick NAVARRO, Adjoints,

M. Sébastien DE TRUCHIS, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Dominique QUEHEILLE, Mme Geneviève CIMORRA, M. Philippe GARROTÉ, Mme Marie SAYERSE, M. Raymond VILLALBA, Mme Sabine SALLE, M. Jean-Michel IDOÏPE, Mme Céline BODET, M. Joël RESTIF, Mme Maïtena FERRAN, M. Frédéric LOUSTAU, M. Clément SERVAT, Mme Carole LADEUIX, M. Alfredo DOS SANTOS, Mme Nadia DUPEROUSSE, M. Michel ADAM, Mme Lydia LAGARONNE, M. Jordan OSSAU-TRESAUGUE et M. Hugo COUCHINAVE, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté.es :

- Mme Anne SAOUTER donne pouvoir à M. Patrick NAVARRO
- Mme Anne BARBET donne pouvoir à Mme Flora LAPERNE
- M. Jean CONTOU-CARRÈRE donne pouvoir à M. Philippe GARROTÉ
- Mme Sonia CAMPAGNE donne pouvoir à Mme Sabine SALLE
- Mme Hélène HIEL donne pouvoir à Mme Elodie JIMENEZ

8 - ÉLECTION DES DÉLÉGUÉ.ES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RÉSEAU DE CHALEUR OLORON-BIDOS (SIRCOB)

Suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner 3 délégué.es titulaires et 3 délégué.es suppléant.es pour siéger au Comité Syndical du SIRCOB « Syndicat Intercommunal de Réseau de Chaleur d'Oloron Ste-Marie et de Bidos ».

Considérant que la Commune d'Oloron Sainte-Marie est membre du SIRCOB,

Considérant que le Comité Syndical comporte 6 membres titulaires (dont 3 représentant.es de la Commune de Bidos) et 6 membres suppléant.es (dont 3 représentant.es de la Commune de Bidos),

Considérant que le Conseil municipal doit procéder au scrutin absolu des suffrages, à l'élection des délégués,

Considérant la possibilité, selon l'article L5211-7 du CGCT, que le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués,

Considérant les candidatures de :

Titulaires :

Marie-Lyse BISTUÉ
Patrick NAVARRO
Michel ADAM

Suppléant.es :

Jean-Michel IDOIBE
Sébastien DE TRUCHIS
Alfredo DOS SANTOS

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de désigner les délégué.es de la Commune d'Oloron Ste-Marie au Conseil Syndical du SIRCOB par un vote à main levée,
- **ÉLIT** les délégué.es de la Commune d'Oloron Ste-Marie au Conseil Syndical du SIRCOB tels que proposé.es,
- **AUTORISE** Madame la Maire à accomplir toutes les formalités liées à la présente.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 3 avril 2026.
Suivent les signatures.-

La Maire,

AFFICHÉ LE 08/04/2026





Marie-Lyse BISTUÉ

